## AR Prefecture

005-210501839-20220809-2022\_094-DE

Reçu le 11/08/2022 Publié le 11/08/2022

Département des

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**HAUTES-ALPES** 

Arrondissement de BRIANCON EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_

Séance Ordinaire du 9 août 2022

Date de la

Convocation :L'an deux mille vingt-deux, le neuf août à dix-huit heures,4 août 2022le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire àDate d'Affichage :la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

11 août 2022

Objet: Délibération n° 2022-094

Pôle social : Convention de mise à disposition de personnel à l'association les Loustics.

## Conseillers en exercice: 15 - Présents: 12 - Nombre de pouvoirs: 2

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés: Mme AUGIER Laetitia par Mme GRANET Céline, M. COULOM Nicolas par M.

FINE Sébastien.

Absent excusé: M. LAURENT Sylvain

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

- M. le Maire expose la demande de renouvellement de la convention avec l'association Les Loustics pour la mise à disposition d'un agent communal afin d'effectuer l'entretien et le nettoyage de la micro crèche (1h30/jour).
- M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande et présente un projet de convention définissant les modalités de mise à disposition de Mme MICHELON Patricia, adjoint technique territorial, à l'association les Loustics.

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire
- ➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec M. le Président de l'association « les Loustics ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE